



ALAGH

Projet
Associatif



Sommaire

Le mot du Président	p. 3
Qui sommes-nous ?	p. 4
1 - La personne accompagnée	p. 5
2 - Nos missions	p. 5
3 - Les valeurs que nous défendons	p. 6
4 - Les acteurs de l' association	p. 8
5 - Les établissements et services de l' Alagh	p. 9
6 - Nos objectifs à 5 ans	p. 10

Le mot du Président



L'Alagh puise ses origines dans les valeurs humanistes portées et partagées par ses fondateurs. Afin de pérenniser leurs actions originelles et perpétuer leur état d'esprit, il est apparu nécessaire de formaliser ce qui constituait déjà le futur projet associatif de l'association.

Véritable colonne vertébrale de la structure, le projet associatif fédère ses différents acteurs et donne cohérence et visibilité à leur engagement. L'Alagh est une entité vivante, innovante et en perpétuelle évolution ; Il est dès lors naturel que son projet associatif porte l'empreinte de ses caractéristiques. Il doit en outre s'inscrire dans la durée de l'action et déterminer la stratégie de mouvement de l'association. C'est bien là tout le sens de notre démarche et de notre ambition.

Aujourd'hui, il ne s'agit pas de réécrire le projet associatif de l'Alagh mais seulement de l'actualiser au regard des projets en cours et l'évolution de notre offre de service, en plaçant toujours la personne en situation de handicap, la personne âgée et leur accompagnement au cœur de notre projet.

Demain un nouveau cadre législatif et réglementaire affectant la gestion s'imposera à notre association pour la période 2019-2023. Dès lors le Projet associatif de l'Alagh doit être en capacité de fixer des orientations associatives cohérentes permettant une déclinaison opérationnelle efficiente sur la période subdivisée.

Le Projet associatif sera alors réinterrogé à l'issue de cette période contractuelle.

Qui sommes-nous ?

Créée en 1974 par des militants concernés par le handicap, l'Association Lorraine d'Aide aux personnes Gravement Handicapées (Alagh) est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique. Elle s'honore d'être à but non lucratif.

L'Alagh n'a pas cessé depuis sa création de défendre une action de qualité au service des personnes.

Nous développons et gérons des structures et des services à même d'apporter accueil, soins, accompagnement et hébergement en réponse aux besoins et attentes des personnes qui y sont accompagnées.

Au fil des ans, nous avons spécialisé puis diversifié nos services, tant du point de vue des dispositifs médico-sociaux que des publics accompagnés. La fusion de 2015 avec l'ALSAD (Association Lorraine de Soins A Domicile) nous a engagés auprès des personnes âgées dépendantes. Ainsi nous avons reconsidéré notre ambition associative en faveur de la dépendance du fait de l'âge, tout en structurant notre orientation vers un accompagnement du parcours de vie.

CHIFFRES CLÉS *

265 places agréées

245 salariés

350 adhérents

40 000 journées d'accompagnement/an

13 millions d'euros de budget

* au 1er janvier 2018

1 – La personne accompagnée

La personne accompagnée occupe une place toute particulière à l'Alagh, elle est tout à la fois bénéficiaire et acteur de l'association.

A l'origine, notre action vise majoritairement les personnes en situation de handicap entraînant une restriction conséquente de leur autonomie ou occasionnant une dépendance importante.

Aujourd'hui nous élargissons nos champs d'activités au domaine des personnes âgées au travers d'une approche globale de la réponse à apporter à la dépendance et à ses conséquences tout en accompagnant un projet de vie vécu, le plus longtemps possible à domicile.

2. Nos missions

Notre association se définit comme une communauté de bénévoles et de salariés qui fonde son action sur des valeurs directement liées à la prise en compte de la personne, qu'elle soit accompagnée, aidant, bénévole ou professionnel. Notre ambition est de :

- Garantir un accompagnement de qualité aux personnes en situation de handicap et en perte d'autonomie au travers de nos établissements et services
- Répondre à des **besoins nouveaux ou non pris en compte** dans une logique de développement territorial.
- Participer aux actions des différentes instances et organismes locaux, départementaux et régionaux spécialisés
- Promouvoir l'information en direction des acteurs publics, privés et de la société civile

Ce que nous défendons pour l'accompagnement :

L'accompagnement se construit en réponse aux besoins de la personne et sur la base de l'expression de ses attentes et projets. Nous veillons tout particulièrement à trois dimensions :

- **Son bien-être physique et psychologique**, en travaillant sur ses besoins d'accompagnement. Cela passe notamment par le respect du rythme individuel, des besoins en soins et des habitudes de vie de la personne.
- **Son épanouissement**, en répondant aux attentes et centres d'intérêt de la personne par le biais d'activités :
 - de loisirs, artistiques, sportives, culturelles ;
 - utiles et porteuses de sens ;
 - favorisant le lien social et l'inclusion dans la cité.
- **Sa réalisation**, en travaillant à ses aspirations à moyen et long terme. La fluidification du parcours dans les moments charnières est l'un des enjeux essentiels, nous lui portons toute notre attention.

3 - Les valeurs que nous défendons

Humanisme

- En prônant le principe de non-discrimination (Cf arrêté du 8 septembre 2003 relatif à la charte des droits et libertés de la personne accueillie mentionnée à l'article L.311-4 du code de l'action sociale et des familles)
- En plaçant le respect et la considération de la personne au cœur de nos préoccupations
- En défendant la dignité de chacun, condition d'accès à la citoyenneté
- En offrant à chaque personne accompagnée, considération, attention, écoute et prise en compte de ses demandes et attentes personnelles

Ambition

- En nous autorisant à rêver la société de demain tout en gardant les pieds sur terre
- En militant et agissant pour la construction d'une société inclusive où chacun a sa place
- En accompagnant chacun vers le niveau maximal d'autonomie auquel il aspire
- En construisant l'accompagnement en nous appuyant sur les capacités de la personne
- En acceptant la part de risque inhérente à l'autonomie pour permettre à chacun d'avoir une réponse adaptée à ses besoins.

Solidarité

- En encourageant le soutien entre résidents au sein de nos établissements
- En se soutenant entre professionnels dans le meilleur intérêt de la qualité de l'accompagnement
- En favorisant le soutien entre aidants
- En faisant du bénévolat l'un des moteurs de notre action associative

Professionalisme

- En construisant l'accompagnement sur une parfaite connaissance des besoins, des attentes, des compétences et aptitudes de la personne
- En rendant la personne acteur de son projet
- En considérant que chaque professionnel joue un rôle dans la qualité de l'accompagnement et ce, quelle que soit sa fonction
- En nous donnant un devoir d'in-tranquillité, nous nous plaçons en capacité institutionnellement, collectivement et individuellement de réinterroger notre approche.

Bienveillance

- En mettant tout en œuvre pour comprendre la personne
- En visant le bien-être et l'épanouissement de la personne.

Ouverture

- En facilitant l'accès à toute ressource externe pertinente pour la personne
- En nous plaçant en capacité d'innover en permanence
- En favorisant la transparence des pratiques et en favorisant la communication en interne et en externe.
- En renforçant le partage des compétences tant inter associatives que publiques et partenariales.

4 - LES ACTEURS DE L' ASSOCIATION

Les acteurs politiques de l'Alagh :

La vie politique de l'Association s'articule autour de l'Assemblée générale, du Conseil d'administration et du bureau de l'association.

L'Assemblée générale approuve les grandes orientations de l'Association (rapport d'orientation) et les différents rapports qui permettent le suivi de l'activité associative (rapport moral, rapports d'activité, comptes annuels). C'est l'organe délibérant de l'association. Elle en arrête les grandes orientations.

Le Conseil d'administration de l'Alagh est composé de 15 à 18 membres élus en son sein, par l'Assemblée générale. Personnes concernées par le handicap, professionnels du secteur, militants, acteurs du monde de l'entreprise, nous favorisons la complémentarité des profils de manière à nous doter de la diversité des regards et des compétences utiles au pilotage des instances politiques de l'association. Le Conseil

d'administration a pour fonction première de gérer l'Association par délégation de l'Assemblée générale. Le Conseil d'administration peut s'adjoindre l'expertise de commissions, de personnes qualifiées ou de groupes de travail spécifiques.

Le Bureau est élu par le Conseil d'administration. En lien avec le directeur, il est le garant de la mise en œuvre des orientations politiques de l'association. Il tient régulièrement le Conseil d'administration informé dans le cadre des mandats qui lui sont confiés.

Le Président est le représentant légal de l'association. Il représente l'Association sur le plan politique. Par le biais du D.U.D. (Document Unique de Délégation), il donne délégation au directeur concernant le pilotage des établissements et services. Il est le garant du fonctionnement des instances politiques internes et le représentant de la dimension politique de l'association en externe.

Les professionnels :

Le directeur et les équipes cadres : la direction de l'Alagh se voit confier par délégation du Président, le pilotage des établissements et services de l'Association. Avec l'équipe cadres ils sont les garants de la mise en œuvre d'un service de qualité dans le respect des orientations des politiques publiques et des orientations du projet associatif.

Les équipes pluri-professionnelles : elles placent leur action au service de la personne. Professionnels de l'accompagnement, équipes éducatives, médicales, paramédicales, services généraux ou administratifs participent tous, directement ou indirectement, à la mise en œuvre d'un **service de qualité.**

Les adhérents : Les adhérents sont membres de l'association. Leur adhésion permet tout à la fois d'affirmer l'attachement aux valeurs associatives que nous portons, aux combats que nous menons et de s'engager dans la vie de notre association.

Les bénévoles : Les bénévoles occupent une place à part entière dans le bon fonctionnement de l'association. Si le bénévolat de gouvernance constitue la caractéristique majeure de notre modèle économique, le bénévolat social participe à l'accompagnement de la personne accueillie.

5 – Les établissements et services de l' Alagh

Établissements

La Maison d'accueil spécialisée (M.A.S.) Irène Pierre de Nancy s'adresse aux personnes adultes gravement handicapées. Elle offre un accueil en hébergement continu (54 places) ou sur des accueils temporaires (6 places).	Lieu : 1661, av. Raymond Pinchard Nancy Création : 1980 Capacité : 60 places
Le Foyer d'accueil médicalisé de jour (F.A.M.J.) de Nancy propose un accueil en journée pour des personnes atteintes d'un handicap moteur, qui souhaitent un accompagnement complémentaire à leur vie à domicile.	Lieu : 1661 av. Raymond Pinchard Nancy Date d'ouverture : 1995 Capacité : 15 places
La Maison d'accueil spécialisée (M.A.S.) de Mont-Saint-Martin accompagne un public diversifié de personnes adultes en situation de handicap moteur, mais aussi de personnes souffrant de troubles mentaux ou psychiques. L'établissement est organisé en 4 unités de vie. Elle offre un accueil en hébergement continu (41 places), en accueil temporaire (4 places) ou en accueil de jour (5 places).	Lieu : 101, rue de la Bannière Mont-Saint-Martin Création : 2003 Capacité : 50 places

Services

Le service de soins à domicile de Villers-lès-Nancy gère deux services. Un centre de soins infirmiers (C.D.S.I.) composé d'infirmiers diplômés d'état qui dispensent des soins auprès de patients à domicile. Un service de soins infirmiers à domicile (S.S.I.A.D.) composé d'infirmiers et d'aides-soignants, qui assurent des prestations de soins à des personnes âgées de 60 ans et plus, de manière à leur permettre la poursuite d'une vie à domicile.	Lieu : 2bis, rue sainte Odile Villers-lès-Nancy Création : 1967 Capacité : 70 places/120
Le service polyvalent d'aide et de soins à domicile (S.P.A.S.A.D.) est géré en partenariat avec l'association Ville et Services. Il assure une coordination d'aides et de soins à domicile pour un accompagnement, à la fois dans les actes de la vie quotidienne, dans les soins aux personnes âgées et/ou en situation de handicap et aux personnes atteintes de pathologies chroniques.	Lieu : 2bis, rue sainte Odile Villers-lès-Nancy Création : 2017 Capacité : 50 places/120
Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (R.A.P.H. 54) est piloté en partenariat avec 5 associations partenaires (AEIM, FADV, CAPs, OHS, UDAF). Ce service intervient afin de favoriser l'accompagnement et l'insertion des personnes en situation de handicap de plus de 55 ans.	Lieu : 1 rue du Vivarais Vandœuvre-lès-Nancy Création : 2009 Capacité : 75 places

Dispositifs inclusifs

La Maison d'accueil spécialisée Passer'Aile a été développée en partenariat avec l'A.F.T.C. (Association des Familles de Traumatisés Crâniens et Cérébro-lésés de Lorraine), elle propose un dispositif composé d'un hébergement relais médicalisé et d'une équipe mobile d'accompagnement médico-social. Elle répond aux besoins d'évaluation identifiés au niveau régional en termes d'accueil et d'accompagnement de personnes en situation de handicap neurologique sévère à la recherche d'une solution d'aval adaptée. Durée d'accueil limitée à 2 ans.	Lieu : 1661 av. Raymond Pinchard Nancy Ouverture : décembre 2018 Capacité : 20 places
Les appartements d'apprentissage de la vie autonome, sont des logements inclusifs destinés à des personnes qui souhaitent quitter une structure d'accueil pour vivre dans un domicile en autonomie. Pendant une durée test de 3 semaines, des professionnels accompagnent la personne pour évaluer ses capacités à vivre en autonomie, les moyens d'accompagnement et de compensation nécessaires à la réalisation de son projet de vie.	Lieu : Longwy et Maxéville Ouverture : 2015 Capacité : 3 logements

6 - Nos objectifs à 5 ans :

Axe 1 : Placer la connaissance fine de l'évolution des besoins et attentes des personnes accompagnées au cœur de notre action

Cette connaissance est au cœur du projet de l'Alagh, elle guide l'action de notre association depuis sa création et se doit d'être placée en permanence au cœur des décisions que nous sommes amenées à prendre.

Objectif 1 : Travailler la **connaissance précise des besoins et des attentes** des personnes accompagnées que ce soit en s'appuyant sur la personne elle-même, ses représentants légaux ou les équipes pluri-professionnelles d'accompagnement.

Objectif 2 : Favoriser **l'expression** directe ou indirecte des usagers et le recueil de leurs attentes dans la construction de leur projet personnalisé, y compris pour les personnes qui n'ont pas ou peu de capacités d'expression.

Objectif 3 : Mettre en place des lieux **d'expression, de recueil** et de **ressources** permettant aux personnes d'aborder les questions qu'elles ont en lien avec leur avenir.

Objectif 4 : Formation

Encourager, organiser, actualiser les compétences en renforçant la formation des professionnels tout comme celle des aidants afin de faire évoluer la réponse aux besoins et attentes des personnes.

Axe 2 : Prendre en compte les aidants dans le parcours de la personne :

Même si notre action est dirigée en majeure partie vers la personne, nous choisissons d'accorder une vigilance toute particulière à l'aidant qui occupe souvent une place essentielle dans le parcours de la personne.

Objectif 1 : Favoriser le **maintien des liens familiaux et le développement des liens sociaux**. Cela passe notamment par l'identification des motifs de rupture et l'anticipation.

Objectif 2 : Favoriser **le lien et le partage entre aidants** en créant ou facilitant l'accès à des espaces permettant l'expression, le partage de problématiques et de solutions.

Objectif 3 : Développer des outils, des réponses (accueil de jour, accueil temporaire, accueil d'urgence) favorisant le maintien à domicile et permettant de répondre aux besoins de répit des aidants ou aux **situations** d'urgence, par exemple, d'hospitalisation d'un aidant.

Axe 3 : Développer des réponses souples, adaptables et créatives

L'évolution des besoins, la diversité et parfois, la complexité des parcours nous conduisent à placer notre organisation toute entière au service de la fluidification des parcours en prônant en permanence l'innovation et la créativité.

Objectif 1 : Développer des **réponses souples et adaptables** permettant de répondre à la diversité des besoins et des attentes.

Objectif 2 : Travailler sur les **moments charnières du parcours générateur de ruptures** (entrée, accès à un dispositif autonome, vieillissement, ...).

Objectif 3 : Se doter d'un outil tel qu'une **commission éthique**, si possible partagée avec nos partenaires, permettant d'aborder les questions éthiques complexes.

Axe 4 : Permettre un accès à l'autonomie adapté aux capacités et aspirations de chacun

La question de l'autonomie prend sens dans le projet de la personne à partir du moment où elle constitue une réponse adaptée à ses capacités et à ses attentes. Il nous appartient d'accompagner chacun en lui permettant d'accéder au niveau maximal d'autonomie auquel il aspire. Parce qu'habiter, ce n'est pas seulement se loger, nous accordons une attention toute particulière à la vie sociale à laquelle chacun peut légitimement aspirer.

Objectif 1 : Proposer un **environnement et un accompagnement favorisant l'autonomie**, notamment par un travail sur l'accessibilité interne et externe, l'organisation d'activités favorisant l'apprentissage de l'autonomie, l'accès en interne à des activités en autonomie et l'accès en externe à des activités adaptées et innovantes.

Objectif 2 : Développer de **nouveaux dispositifs d'accompagnement à l'extérieur** car l'accueil institutionnel n'est pas la solution unique : habitat partagé, habitat accompagné, habitat de vacances, échanges...

Objectif 3 : Favoriser l'accès aux **services utiles à l'accès à l'autonomie**, services portés par l'Alagh ou en partenariat (services à la personne, SAVS, SSIAD, SPASAD, SAMSAH...).

Objectif 4 : Prendre en compte la nécessaire **sauvegarde du lien social** dans l'accès à l'autonomie.

Objectif 5 : Militer pour des solutions d'accueil, autres que le tout institutionnel, faisant la part belle à l'innovation médico-sociale.

Axe 5 : Développer des partenariats qui enrichiront notre offre d'accompagnement

Le territoire de vie de la personne constitue notre champ d'intervention, l'ensemble des ressources pertinentes doivent pouvoir y être mobilisées. Notre association inscrit son action dans un écosystème local qui doit s'articuler dans le meilleur intérêt de la personne accompagnée.

Objectif 1 : Développer tout partenariat participant à enrichir notre offre de service dans l'intérêt du service rendu aux personnes.

Objectif 2 : Favoriser l'accès aux soins spécialisés que ce soit en direct ou par la télémédecine.

Objectif 3 : Travailler avec la filière hospitalière sur les modalités d'accueil et d'accompagnement des personnes et plus spécifiquement dans les services d'urgences.

Objectif 4 : Favoriser l'innovation par nos liens avec l'Université, le monde de la recherche et les partenaires internationaux.

Axe 6 : Consolider la gouvernance et l'organisation professionnelle de l'Alagh

Nous évoluons dans un contexte et un environnement en perpétuelle évolution. Entreprise associative innovante à but non lucratif, l'Alagh défend tout à la fois, la pertinence du modèle associatif militant et la nécessaire performance de son organisation professionnelle.

Objectif 1 : Assurer la pérennisation et le développement des ressources essentielles que constituent nos **administrateurs**, nos **adhérents** et nos **bénévoles**

Objectif 2 : Développer les actions favorisant la **cohérence**, la **cohésion** et l'**appartenance** à l'association

Objectif 3 : Mettre en œuvre des **politiques** de gestion des emplois et des compétences, gestion des ressources, patrimoine, systèmes d'information et qualité, **porteuses de sens**, de professionnalisme et qui produisent des effets pour la personne accompagnée.

Objectif 4 : Faire évoluer notre **organisation** à l'échelle du département en mutualisant ce qui peut l'être (fonctions supports) et en maintenant au plus près des territoires ce qui doit l'être (dispositifs d'accompagnement).



Ce projet associatif est le fruit d'un travail réalisé en associant personnes accompagnées, représentants légaux, représentants des autorités de tarification, professionnels et administrateurs. Les différents temps de travail ont réuni plus de cinquante acteurs qui se sont impliqués dans les travaux de préparation de ce projet. **MERCI** à tous !

Il nous revient, à tous, de porter et de mettre en œuvre ce projet, nous apporterons une attention particulière au suivi de sa mise en œuvre au travers de nos Assemblées générales et « réunions cadres et administrateurs ».

